

Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-2978

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Espaces publics du coeur de Vancia - Approbation du projet - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du cœur de Vancia à Rillieux la Pape, le conseil de Communauté a approuvé, dans sa réunion du 7 avril 2003, le dossier de consultation, la composition du jury et le lancement de la procédure négociée de désignation de la maîtrise d'œuvre. Il a, en outre, voté l'individualisation d'une autorisation de programme partielle d'un montant de 200 000 €.

A l'issue de la consultation, l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue (Agence de paysage Ménard-Berim) a engagé les études d'avant-projet qui ont permis d'arrêter le périmètre de l'intervention opérationnelle.

Cet avant-projet comportait la création d'un lien fort entre figures urbaines historiques (vieux bourg, bois communal, lotissements de l'ancienne ZAC) et évolutions contemporaines (futur équipement public dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville, trois futurs immeubles d'habitation dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Semcoda), par la réalisation d'une place publique, d'un parvis des écoles, d'un parking public, de deux voies en impasses avec stationnement et d'une esplanade en pied d'immeuble. Dans un souci de cohérence et d'unité paysagère, les choix de plantations et de revêtements permettent la déclinaison du vocabulaire du bois communal vers la route départementale, tout en ménageant la visibilité des espaces publics représentatifs du centre-bourg et du bois communal depuis la route départementale. Enfin, la polyvalence et la complémentarité des usages sont assurées par l'aménagement d'espaces de repos et de détente, de cheminements pour les piétons protégés des circulations motorisées, de places de stationnement et dépose-minute pour les scolaires, de desserte de livraison de l'équipement, etc.

Des contraintes non prévisibles au stade du programme ont émergé en cours de conception :

- l'augmentation de la surface du parking public, avec un nombre de places plus important,

- l'adaptation du projet d'espaces publics aux contraintes techniques nouvelles des projets finalisés des immeubles et de l'équipement public ; les modifications d'implantation des bâtiments ont sensiblement accru les contraintes topographiques des espaces publics. Terrassements supplémentaires, nouveaux emmarchements, rampes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite supplémentaires et bassin de rétention spécifique pour la récupération des eaux de ruissellement des espaces publics sont désormais nécessaires,

- l'adaptation du projet d'espaces publics aux contraintes opérationnelles du site : en effet, à la suite de l'annulation du plan d'occupation des sols (POS) le projet de construction de l'immeuble Semcoda, situé le plus au nord, a dû être réétudié. Les deux autres immeubles Semcoda ainsi que l'équipement public ont, quant à eux, obtenu leur permis de construire sur la base de l'ancien POS. Les espaces publics doivent donc être réalisés en deux temps : le stationnement et la desserte de la future école ainsi que les parvis et place publique pourront être réalisées dès ouverture de la future école actuellement en cours de construction ; l'impasse nord et l'esplanade en pied de l'immeuble nord ne pourront être réalisés qu'après la construction de l'immeuble Semcoda.

Ces évolutions du projet ont nécessité en cours de conception une augmentation de la capacité de maîtrise d'œuvre à hauteur de 15 264,56 €, décidée par le Bureau en date du 24 janvier 2005. Elles rendent, par ailleurs, nécessaire le lancement de deux appels d'offres, le premier pour l'attribution du marché de travaux relatifs au parking des écoles, à l'impasse sud, au parvis des écoles et à la place publique, le second, décalé dans le temps, pour l'attribution du marché de travaux relatifs à l'impasse nord et à l'esplanade en pied du futur immeuble Semcoda. Compte tenu de ces évolutions, le budget de l'opération est évalué, aujourd'hui, à 1 970 000 €.

La commune de Rillieux la Pape participera à cette opération en prenant directement en charge la réalisation des travaux d'éclairage public.

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée (200 000 €) il est nécessaire d'individualiser aujourd'hui une autorisation de programme complémentaire de 1 770 000 € afin de financer :

- les frais liés à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du périmètre opérationnel,
- les frais liés à l'augmentation de la capacité de maîtrise d'œuvre,
- les travaux proposés sur l'ensemble du périmètre opérationnel.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 20 juin 2005 et du Bureau le 12 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement des espaces publics du cœur de Vancia à Rillieux la Pape, pour un coût global prévisionnel de 1 970 000 €.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 7 avril 2003 pour l'opération n° 790 - Rillieux la Pape : cœur de Vancia est complétée pour un montant total de 1 770 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 730 000 € en 2006
- 750 000 € en 2007
- 290 000 € en 2008

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,